

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 avril 2024 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre aux 236-238-240, rue Grant, un revêtement de fibrociment comme matériau de revêtement extérieur sur l'ensemble des élévations.
2. Permettre au 1899, chemin Du Tremblay, un minimum de 1,20 case de stationnement par logement au lieu de 1,25.
3. Permettre au 1897, chemin Du Tremblay, un minimum de 1,20 case de stationnement par logement au lieu de 1,25.
4. Permettre au 1895, chemin Du Tremblay, un minimum de 1,20 case de stationnement par logement au lieu de 1,25.
5. Permettre aux 1545-1547-1549, rue Papineau, un escalier extérieur ouvert menant à l'étage avec une marge latérale gauche minimale de 1,09 mètre au lieu de 1,50 mètre.
6. Permettre au 1023, boulevard Taschereau, l'absence d'une baie de plantation au bout d'une rangée de stationnements simples pour les espaces de stationnement comportant plus de 25 cases.
7. Permettre au 555, boulevard Roland-Therrien :
 - un minimum de 560 cases de stationnement au lieu de 619;
 - l'absence d'une bande gazonnée de 1 mètre de largeur autour de l'aire de jeux.
8. Permettre au 1700, rue Bourassa :
 - un nombre minimal de 49 cases de stationnement au lieu de 59;
 - un mur écran d'une hauteur maximale de 6,90 mètres au lieu de 2 mètres;
 - un pourcentage minimal de matériaux de revêtements extérieurs nobles de 76,6 % au lieu de 85 % sur l'élévation sud donnant vers la rue Joliette;
 - un pourcentage minimal de matériaux de revêtements extérieurs nobles de 58,8 % au lieu de 85 % sur l'élévation latérale droite;
 - l'absence d'une bande paysagère de 3 mètres sur une longueur maximale de 13,25 mètres entre la zone d'usage institutionnel P24-275 et la zone d'usage habitation H24-286;
 - l'absence de plantation d'un arbre au 8 mètres linaires au pourtour d'une partie de l'aire de stationnement;
 - un nombre minimal total d'arbres de 113 sur l'ensemble du terrain au lieu de 177.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 21 mars 2024.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil